

### Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



#### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

#### Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

## **DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km**

## Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

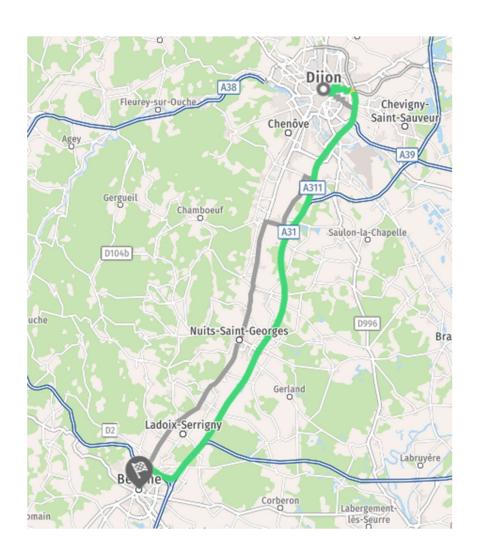
Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017- xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine <sup>2</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Dijon Cour de la Gare 21000, Dijon 47.324051, 5.027794	
Destination <sup>3</sup> de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Beaune Parking Poids Lourd du péage de Beaune 21200, Beaune 47.003392, 4.853823	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1	
Temps de parcours (en heures et minutes)	Environ 00h40m	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2	

<sup>1 «</sup> Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

autorite-transports.fr 2/4

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée. 3 Extrémité 2 de la liaison concernée.

# Pièce jointe n°1 Itinéraire envisagé entre Dijon <> Beaune



# Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

# Dijon <> Beaune

Dijon <> Beaune	
Dijon   Départ	13:00
Cour de la Gare, 21000, Dijon	15.00
Beaune   Arrivée	13:40
Parking Poids Lourd du péage de Beaune, 21200, Beaune	15.40
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places

Beaune<> Dijon	Quotidien
Beaune   Départ	18:00
Parking Poids Lourd du péage de Beaune, 21200, Beaune	18:00
Dijon   Arrivée	18:40
Cour de la Gare, 21000, Dijon	16:40
OFFRE PAR TRAJET	1 car 58 places